

MANIFESTATIONS DU 10 NOVEMBRE

Lieux de rassemblement :

MARSEILLE : Place de la Préfecture à 14h

AIX : Devant le Rectorat - 14h

SALON DE Pce : Devant la Mairie - 14h

L'article 3 du décret « *prescrivant les mesures nécessaires pour faire face au Covid-19* » autorise les manifestations sur la voie publique à condition d'être préalablement déclarées au préfet du département. L'article précise que le déroulement de la manifestation doit se faire dans le strict respect des mesures d'hygiène et de distanciation physique.

Merci de vous munir de votre masque, de gel hydro-alcoolique et de respecter au minimum 1 mètre de distance.

Pour vos déplacements, en cas de contrôle, vous pouvez utiliser l'attestation dérogatoire [à télécharger ICI](#) (formulaire à remplir directement dans le PDF avant de l'imprimer) ainsi que [l'appel à la grève](#).

D'après les remontés que nous avons au niveau départemental et national, la grève du 10 novembre est significative dans le 1er degré, tout comme d'ailleurs dans les lycées et collèges. Malgré le temps très contraint pour se déclarer gréviste, des centaines d'écoles sont fermées demain et plusieurs milliers seront majoritairement en grève.

Les personnels veulent des postes en urgence dans les écoles (ce qui passe notamment par le recrutement de tous les candidats sur la liste complémentaire) pour faire baisser les effectifs, pour assurer le remplacement des personnels en congé. Ils veulent de réelles mesures de protection. Ils refusent le télétravail déréglé. Ils veulent faire classe dans de bonnes conditions !

**Face à la dislocation de l'Ecole organisée par le
Ministre et le gouvernement,
Plus que jamais : un plan d'urgence pour nos écoles !
Protection des personnels et des élèves !**



**PLUS QUE JAMAIS,
POUR VOUS PROTEGER**

SYNDIQUEZ-VOUS !!!

Bulletin d'adhésion de rentrée à
télécharger [>>ICI<<](#)

Dans ce bulletin d'adhésion spécial de rentrée, vous ne paierez que les 4 derniers mois de l'année 2020 (septembre à décembre 2020) car nous fonctionnons par année civile. En janvier 2021, vous recevrez votre reçu fiscal pour déduire 66% de la somme versée de vos impôts 2021 et vous pourrez alors renouveler votre cotisation pour l'année complète 2021.

SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille cedex 01

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

